

14^e législature		
Question n° : 53650	de M. Guénhaël Huet (Union pour un Mouvement Populaire - Manche)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique > enseignement supérieur	Tête d'analyse > étudiants	Analyse > étudiants étrangers. langue française. apprentissage
Question publiée au JO le : 15/04/2014 page : 3308 Date de changement d'attribution : 27/08/2014		

Texte de la question

M. Guénhaël Huet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'apprentissage de la langue française par les étudiants étrangers présents en France. De nombreux étudiants étrangers choisissent la France afin de poursuivre leur cursus. S'ils bénéficient de cours en anglais tout au long de leur cursus en France, comme c'est prévu désormais dans la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, ils repartiront sans avoir appris un rudiment de la langue française. S'il est impératif de permettre aux universités et aux grandes écoles françaises de s'ouvrir davantage aux étudiants étrangers dans le cadre de partenariats avec des institutions étrangères, la transmission de la langue française doit également constituer une préoccupation importante de la part de leurs dirigeants. Ainsi, en parallèle de leurs cours dispensés en anglais, les étudiants étrangers, qui souhaitent s'inscrire dans une université ou une grande école française, doivent avoir des cours d'initiation au français. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.